



Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 23 octobre 2019, le collège échevinal de la commune de Waldbredimus a décidé d'entamer la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier « Quartiers existants » dans le cadre de la refonte du plan d'aménagement général de la commune de Waldbredimus.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture usuelles, à savoir du 4 novembre 2019 au 4 décembre 2019 inclus. Le projet peut être consulté sur le site internet communal www.waldbredimus.lu.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Trintange, le 4 novembre 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,